

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 062-216207365-20240116-DEC2024_028-AI

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À
L'ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE 2024
A SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice du dimanche 14 juillet 2024 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la SARL le secret de la fête ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la SARL (sise 18 bis rue de Verdun 62217 Achicourt) un devis pour assurer la régie son et lumières du concert BLACK CITY tribute INDOCHINE , soit un montant de 2376 euros TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 16 janvier 2024

DEC 2024 - 028

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS